

«Une société tranquille sans armes de guerre»

journalmetro.com
Week-end 26-28 octobre 2018

metro

Prévention.

À l'occasion d'une consultation nationale sur les armes à feu initiée par le gouvernement fédéral, les survivants des trois principales tueries survenues au Québec ont exigé le rétablissement du registre des armes à feu, un meilleur contrôle de leur vente et le bannissement, à terme, des armes de poing et d'assaut.



SIMON MAUVIEUX
simon.mauvieux@journalmetro.com

Les survivants du massacre de Polytechnique, de la fusillade du Collège Dawson et de celle à la grande mosquée de Québec ont discuté hier avec les représentants du gouvernement libéral lors d'une rencontre à huit clos.

Jean-François Larrivée, époux de Maryse Laganière, tuée à Polytechnique le 6 décembre 1989, a détaillé à *MéTRO* les demandes des groupes de victimes.

«Interdire les armes d'assaut et de poing, c'est beaucoup plus difficile à appliquer qu'à dire», a-t-il averti. Plusieurs mesures doivent être prises dans un premier temps, selon lui, pour faciliter ensuite l'interdiction de ce type d'armes.

Aboli par l'ancien gouvernement Harper, le registre des armes à feu doit être rétabli, a-t-il affirmé.

«Si tu as une arme de poing illégale, tu ne vas pas aller l'enregistrer, tu vas la garder. Il faut enregistrer toutes les armes, pour retracer les armes légales qui vont devenir illégales», a détaillé M. Larrivée.

Il s'est aussi dit inquiet de voir que les chargeurs vendus actuellement, qui contiennent officiellement de 5 à 10 balles, pouvaient facilement être modifiés pour accueillir une vingtaine de balles supplémentaires.

«À Polytechnique, Marc Lépine avait deux chargeurs de 30 balles qu'il a modifiés lui-même. Ces chargeurs devaient avoir 5 balles», a-t-il précisé, ajoutant qu'une simple per-



La fondatrice de PolySeSouvient, Heidi Rathjen, entourée de survivants et de représentants étudiants. / JOSIE DESMARAIS/MÉTRO



«Ça me blesse énormément que cette arme-là, [le Ruger Mini-14], soit encore non restreinte. Ce n'est clairement pas un fusil de chasse, c'est une arme d'assaut.»

Jean-François Larrivée, époux de Maryse Laganière, tuée à Polytechnique le 6 décembre 1989.

ceuse électrique permettait d'augmenter la capacité d'un chargeur en enlevant un rivet.

Les groupes souhaitent aussi que soit revue la classification de toutes les armes. «Il y a beaucoup d'armes restreintes qui devraient être interdites. Le Ruger Mini-14, qui a tué mon épouse, tu peux encore en acheter un facilement», a dénoncé M. Larrivée.

Ne pas «reporter la question»

Alors que le Parti libéral du Canada avait promis en campagne électorale de durcir la loi régissant l'acquisition d'armes à feu et de renforcer le contrôle du transport d'armes prohibées, M. Trudeau a toujours clamé être opposé au retour de l'ancien registre.

172 412

Le Québec a souhaité conserver les données de l'ancien registre pour les transférer au ministère provincial de la Sécurité publique. Actuellement, 172 412 armes ont été enregistrées. Il y aurait 1,6 million d'armes en circulation dans la province.

Les groupes de survivants ont appelé le gouvernement fédéral à agir rapidement pour bannir les armes de poing et d'assaut. Ils se sont dits préoccupés par la lenteur des procédures législatives, alors que les élections fédérales arrivent à grands pas et que le futur gouvernement pourrait s'opposer à un renforcement de la loi.

«Les libéraux ont été élus à la majorité grâce à une plateforme électorale qui, littéralement, promet de débarrasser nos rues des armes de poing et des armes d'assaut. Nous nous attendons donc à ce qu'ils réalisent cet objectif dans le cadre du présent mandat et non qu'ils reportent cette question controversée au-delà des prochaines élections», a déclaré la porte-parole de PolySeSouvient, Heidi Rathjen, elle-même témoin de la tuerie de Polytechnique.

«Nous souhaitons une chose : avoir une société tran-

quille dans laquelle des armes de poing et des armes de guerre ne circulent pas. Nous ne sommes pas un pays de guerre. En attendant que les lois s'ajustent, il faut faire de l'éducation. Faisons du concret dans les écoles, pour dire aux enfants : «Une arme, ça tue», a renchéri le cofondateur du centre culturel islamique de Québec, Boufeldja Benabdallah.

Renforcé, mais pas banni

La loi C-71, votée cette année, a seulement renforcé le contrôle des armes, mais n'a pas banni du Canada certaines armes de guerre comme le fusil AR-15, une des armes les plus vendues aux États-Unis et les plus accessibles au pays. C'est l'arme qui a servi à tuer 17 personnes dans un lycée de Parkland, en Floride, le 14 février 2018, et qui a aussi été utilisée dans les tueries de San Bernardino, de Las Vegas, d'Aurora et de Sandy Hook dans les dernières années.

En juillet 2018, après une fusillade qui a coûté la vie à deux personnes, les élus du conseil municipal de Toronto ont voté une motion en faveur de l'interdiction des armes d'assaut et de poing dans leur ville. Montréal a suivi quelques semaines plus tard, exigeant cette fois leur interdiction partout au pays.